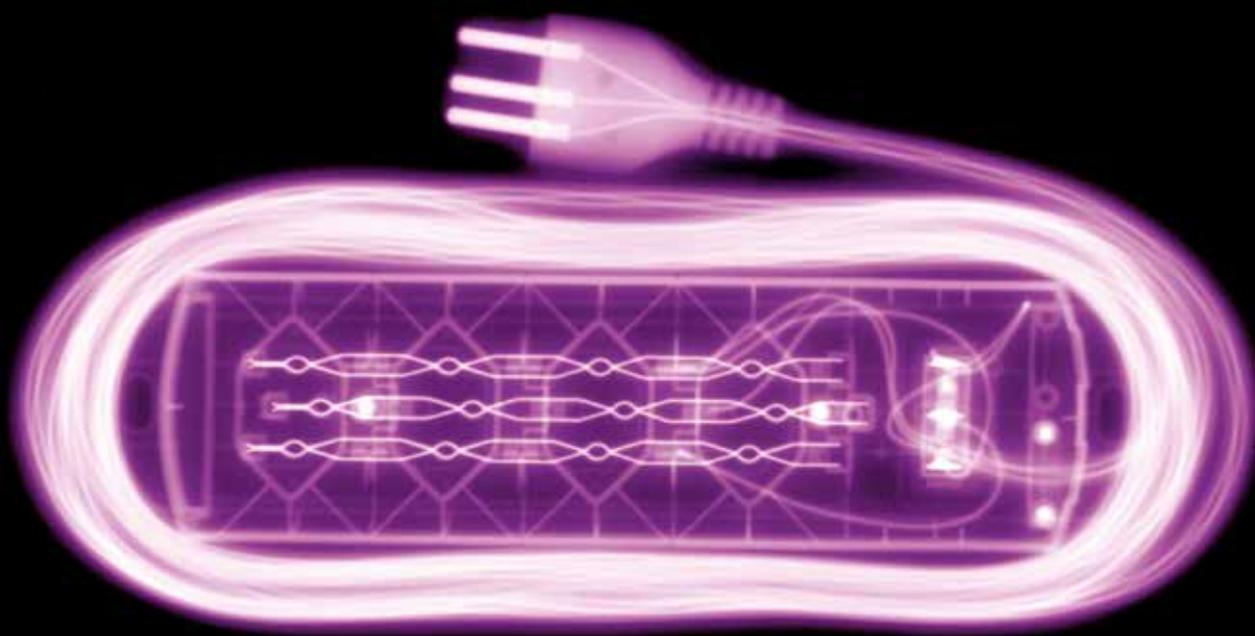


# Sécurité totale.



**Les produits portant ce label  
font preuve de sécurité.**

Prêtez attention au signe de sécurité de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI. Le  témoigne le respect des prescriptions légales, lequel est garanti par des tests et par la surveillance du marché.

Sécurité électrique, compatibilité électromagnétique et utilisation sûre de l'électricité – l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI est votre partenaire et veille au respect des dispositions légales.

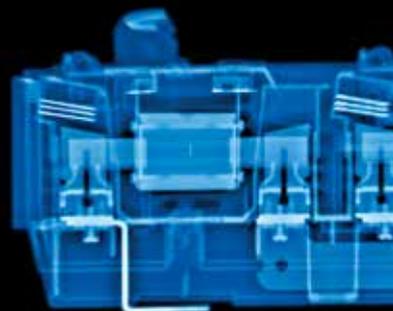
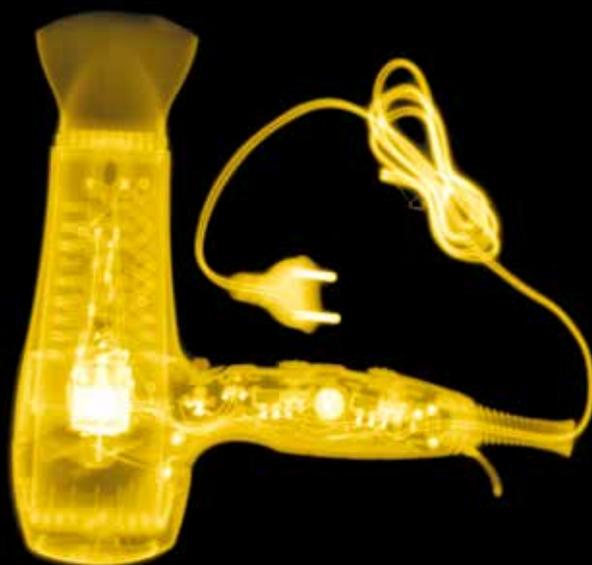
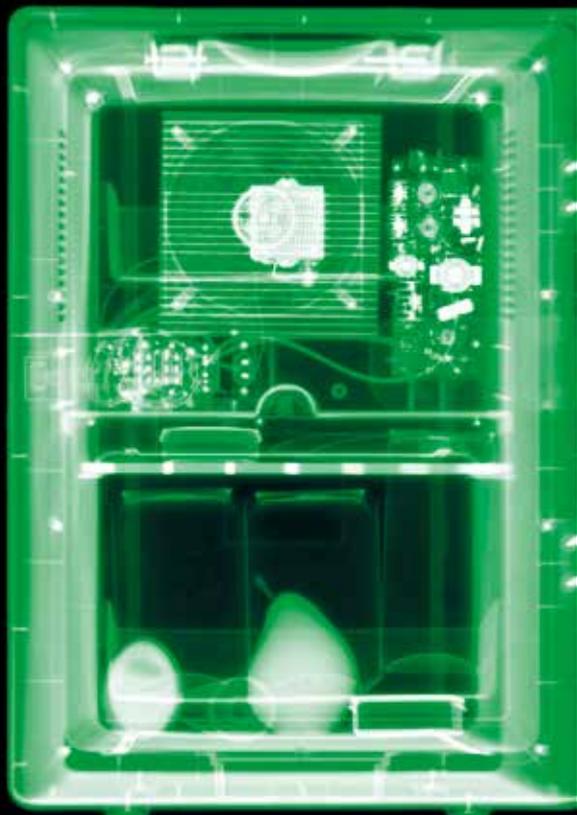
[www.esti.admin.ch](http://www.esti.admin.ch)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI

# Sécurité totale. Priorité n°1 pour les produits électrotechniques.



**Nous apportons à tout produit électrotechnique sa touche finale.**

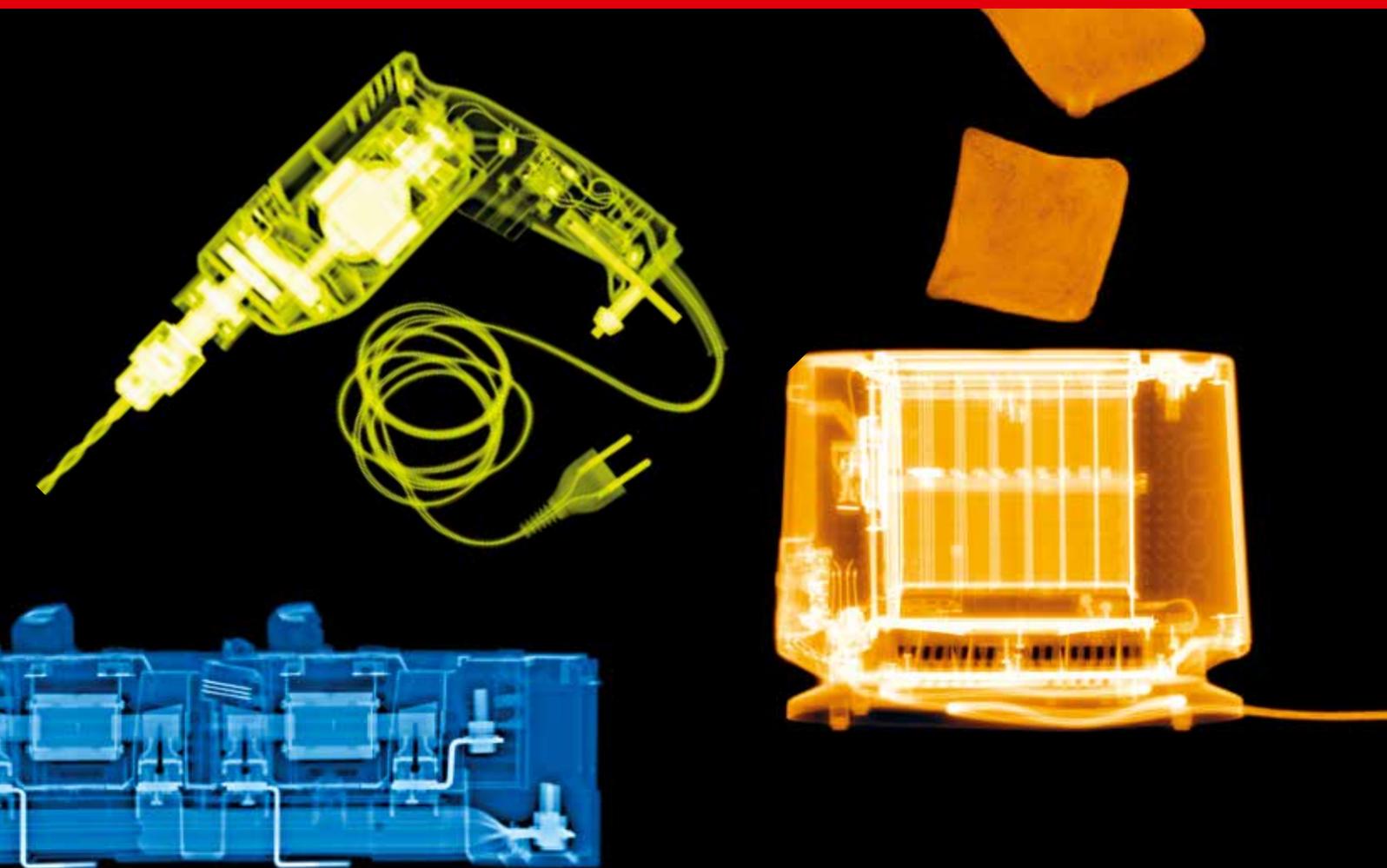
**Une bonne technique permet d'optimiser la sécurité. Une contribution dans ce sens est l'évaluation d'un produit électrotechnique sur sa conformité. En clair, cela se traduit pour les consommateurs, commerçants et fabricants: sécurité prouvée!**

**+** **§** est le label synonyme de sécurité prouvée.

**+** **§** va tout à fait dans le sens de la nouvelle loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro; RS 930.11) dont le but est de protéger le plus possible les consommateurs.

**+** **§** est le label de l'organisme de certification de l'ESTI pour les matériels électriques selon l'Ordonnance sur les matériels électriques à basse tension (OMBT; RS 734.26). L'ESTI est accréditée, depuis 1996, comme organisme de certification selon EN 45011, sous le numéro d'accréditation SCESp 0033 du SAS.

**+** **§** est classé selon ISO, type de certification 2, contrôle de types avec surveillance du marché et répond ainsi à des exigences plus élevées de sécurité électrique que l'autodéclaration avec le marquage CE.



## Le signe de sécurité – aujourd’hui, d’une importance capitale!

Les utilisateurs du signe de sécurité  sont des développeurs, des fabricants et des revendeurs de produits électriques de tout genre, selon l’OMBT, destinés aux ménages, aux loisirs, à l’artisanat, à l’industrie et aux prestations de services.

En obtenant le signe de sécurité facultatif  selon l’OMBT, le distributeur d’un produit électrique s’engage et garantit au consommateur le respect des dispositions légales relatives à la sécurité électrique et à la compatibilité électromagnétique (CEM).

Le signe de sécurité  est accordé sur la base de rapports d’essais ou d’attestations de conformité, qui sont établis par les laboratoires d’essais accrédités. Comme alternative, les certificats internationaux, tels que CB et CCA doivent être présentés avec les rapports d’essais correspondants. Le signe de sécurité est la preuve visible que le produit peut être utilisé en toute sécurité dont la vérification est assurée par des tests et une surveillance du marché.

Le signe de sécurité  est de ce fait supérieur au marquage CE qui doit être compris comme une autodéclaration établie par les fabricants de produits de tout genre et non seulement électriques.

**SWISS FINISH  
SWISS QUALITY**

# Votre avantage – notre prestation.



## La sécurité comme facteur essentiel: tests du matériel d'installation et surveillance du marché.

Le professionnel de l'installation aussi bien que le bricoleur comptent sur un matériel électrique fiable, lancé sur le marché selon les prescriptions légales. Le matériel d'installation général et spécifique doit répondre aux exigences de l'OMBT – de la borne via l'interrupteur à l'ensemble d'appareillage et aux systèmes de distribution. Cependant, il ne doit pas être fait abstraction des accessoires selon OMBT, qui sont également accessibles à l'amateur, pour ainsi dire à partir de la prise.

Le signe de sécurité (S) de l'ESTI est la preuve visible d'une installation sûre et exempte de pannes.



## La protection par la sécurité: le certificat «Ex» vous amène au signe de sécurité.

L'utilisation de produits électriques ne doit pas altérer la sécurité dans les locaux et à l'extérieur ainsi que partout où une atmosphère dangereuse et explosive peut se former. L'utilisation de tels appareils ne doit provoquer aucune explosion ou déflagration de gaz ou de poussière.

Les appareils et les systèmes de protection «Ex» nécessitent des tests dans un laboratoire d'essais accrédité, selon les directives UE ATEX resp. OSPEX. Le signe de sécurité (S) peut aussi être obtenu avec le certificat ATEX correspondant.



## Sécurité dès le début: le signe de sécurité pour produits à haute tension.

Des produits, tels que transformateurs, interrupteurs, systèmes à barres collectrices ainsi que d'autres composants, peuvent aussi être intégrés dans l'attestation de conformité (S) selon l'OMBT. En vertu de l'Ordonnance sur la procédure d'approbation des plans d'installations électriques (OPIE; RS 734.25), l'ESTI peut demander au requérant un justificatif qu'un matériel à incorporer dans l'installation est conforme aux règles techniques reconnues. Pour simplifier la démarche, le requérant peut fournir ce justificatif en indiquant simplement l'autorisation correspondante de l'ESTI. Cette possibilité est intéressante pour les fabricants et utilisateurs de produits destinés à la technique énergétique et à la distribution de l'énergie.

## (S) – les avantages pour le distributeur

<b>Image</b>	Grande acceptation, bon rapport prix/performance, fiabilité
<b>Indépendance</b>	Accrédité, neutre, associé à aucun laboratoire d'essais
<b>Sécurité</b>	Sécurité documentée, prouvée, surveillée sur le marché
<b>Reassurance</b>	Minimisation active des risques en matière de responsabilité civile et contribution active au renforcement de la sécurité des produits
<b>Qualité</b>	Positionnement clair comme distributeur des matériels électriques, de même pour les produits d'importation
<b>Soutien</b>	Accompagnement du distributeur – respect des prescriptions légales et normes actuelles lors de l'attribution du certificat, notification des exigences en temps opportun pour le renouvellement du certificat



Inspection fédérale  
des installations à courant fort ESTI  
Luppenstrasse 1  
CH-8320 Fehraltorf  
Tél. +41 58 595 18 18  
www.esti.admin.ch

Contactez-nous, nous vous conseillerons.

[mub.bs.info@esti.ch](mailto:mub.bs.info@esti.ch)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Inspection fédérale des installations  
à courant fort ESTI

**Sécurité totale.**